

## Pour une bonne utilisation des réseaux sociaux dans la Fonction Publique Hospitalière

Mardi 21 novembre 2023

Domaine de l'Asnée

Journée organisée  
par l'ANFH Lorraine



# Ouverture de la journée

---

**Christiane HANN-AREND**  
**Coordinatrice du Comité territorial de**  
**l'ANFH Lorraine**



# Avertissement

- De nombreux supports visuels illustrant ce diaporama sont des montages photographiques.
- Toute ressemblance avec des faits et des personnes physiques ou morales existantes ou ayant existé serait purement fortuite et ne pourrait être que le fruit d'une pure coïncidence.



# Phénomène des réseaux sociaux dans la F.P.H.

---

**Cyrille LE JAMTEL, (Cyber)Psychologue**  
**Docteur en psychologie**



# Concept du réseau social



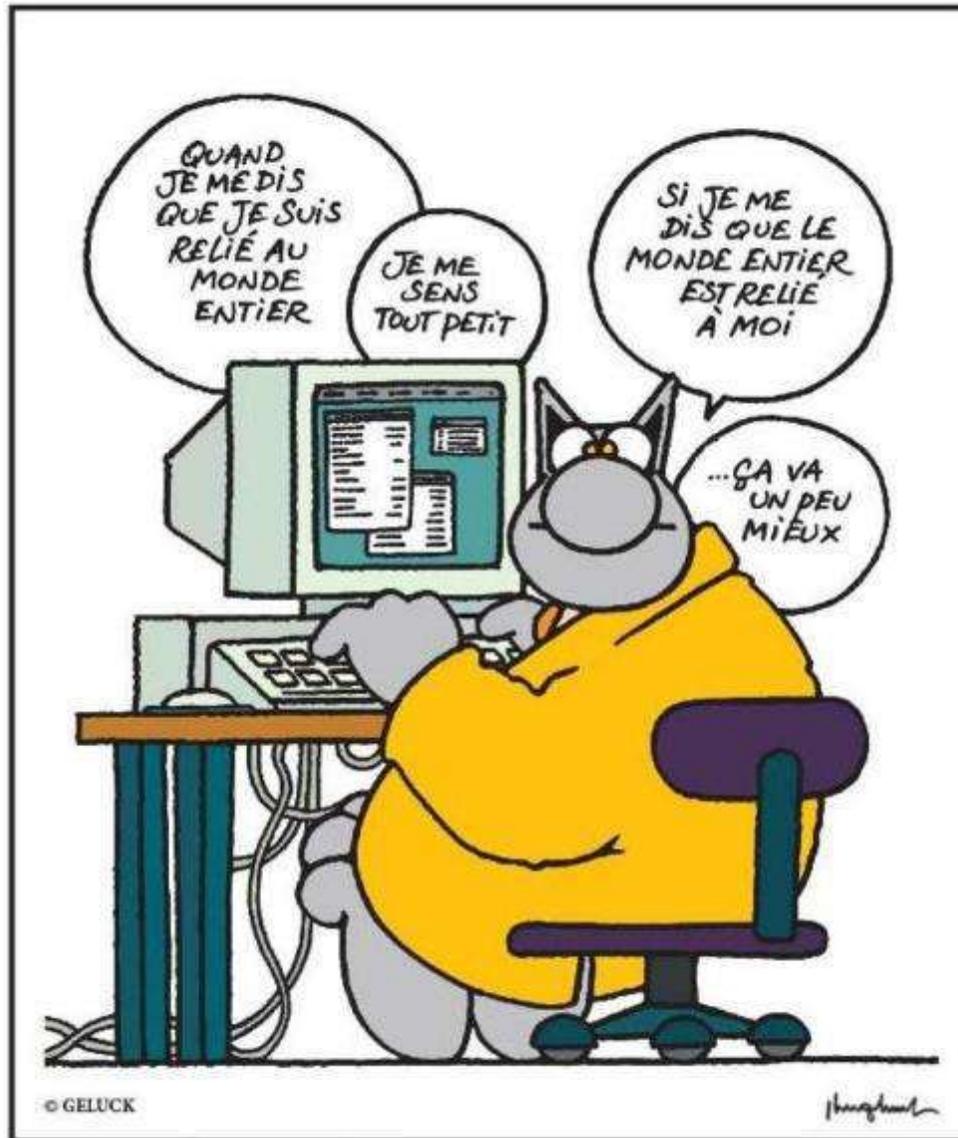
Un **site** ou une **application** sur Internet qui relie des **personnes physiques** (usagers, proches, patients) ou des **groupes de personnes** (établissement sanitaire, social, médico-social, association de patients, ...) **pour échanger entre elles.**



# De multiples formes de connectivité



# Et, ça sert à quoi ?



When I say to myself, I am connected to the whole world, I feel very small.  
If I say, the whole world is connected to me, I feel a bit better.

© Philippe Geluck (Belgium)

# Les principales fonctions des réseaux sociaux

Pour un  
établissement

Communiquer sur son  
Etablissement

Partager du contenu  
informatif

Pour un  
professionnel

Communiquer sur sa  
pratique et son métier

Découvrir et partager du  
contenu informatif

Pour un usager

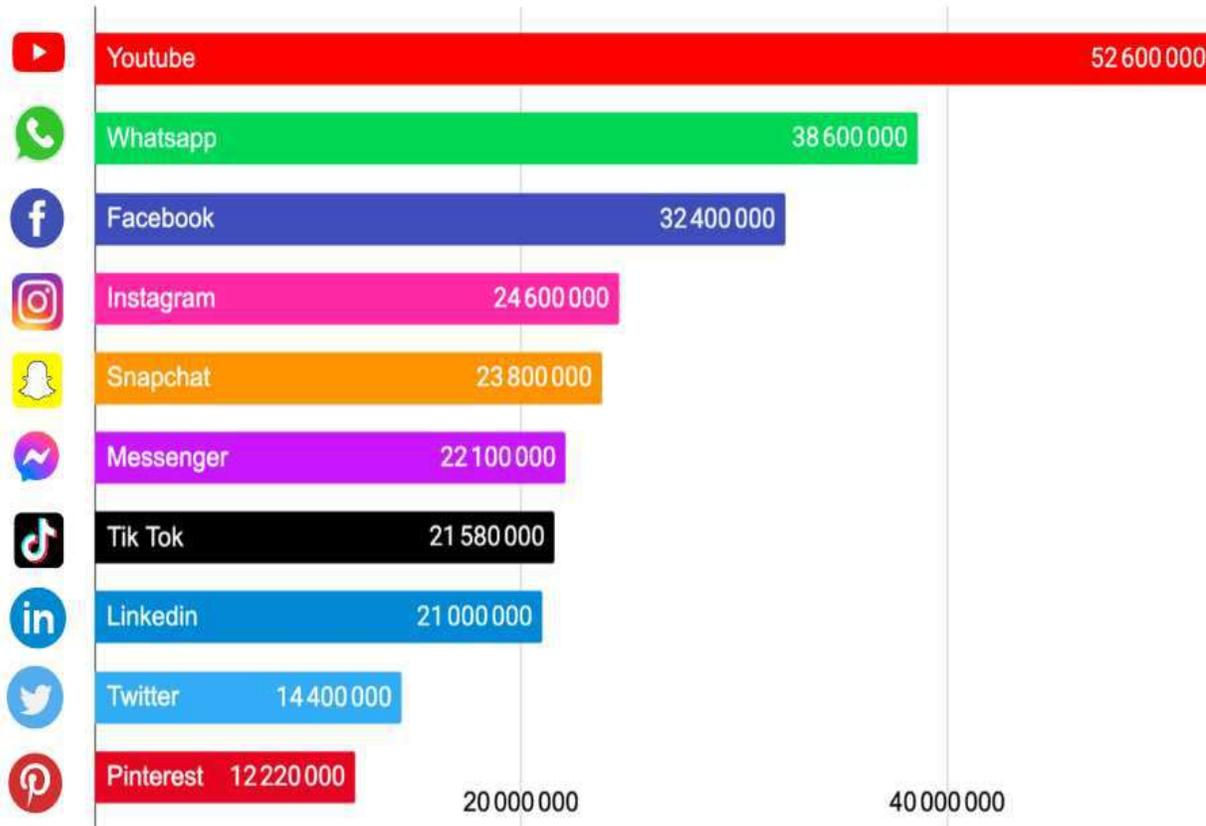
Communiquer sur sa prise  
en soins et son vécu

Découvrir du contenu  
informatif

Echanger avec des interlocuteurs professionnels ou des usagers

# Quelques chiffres ....

## Chiffres globaux : Répartition par Réseaux Sociaux (Janv. 2023) awitec



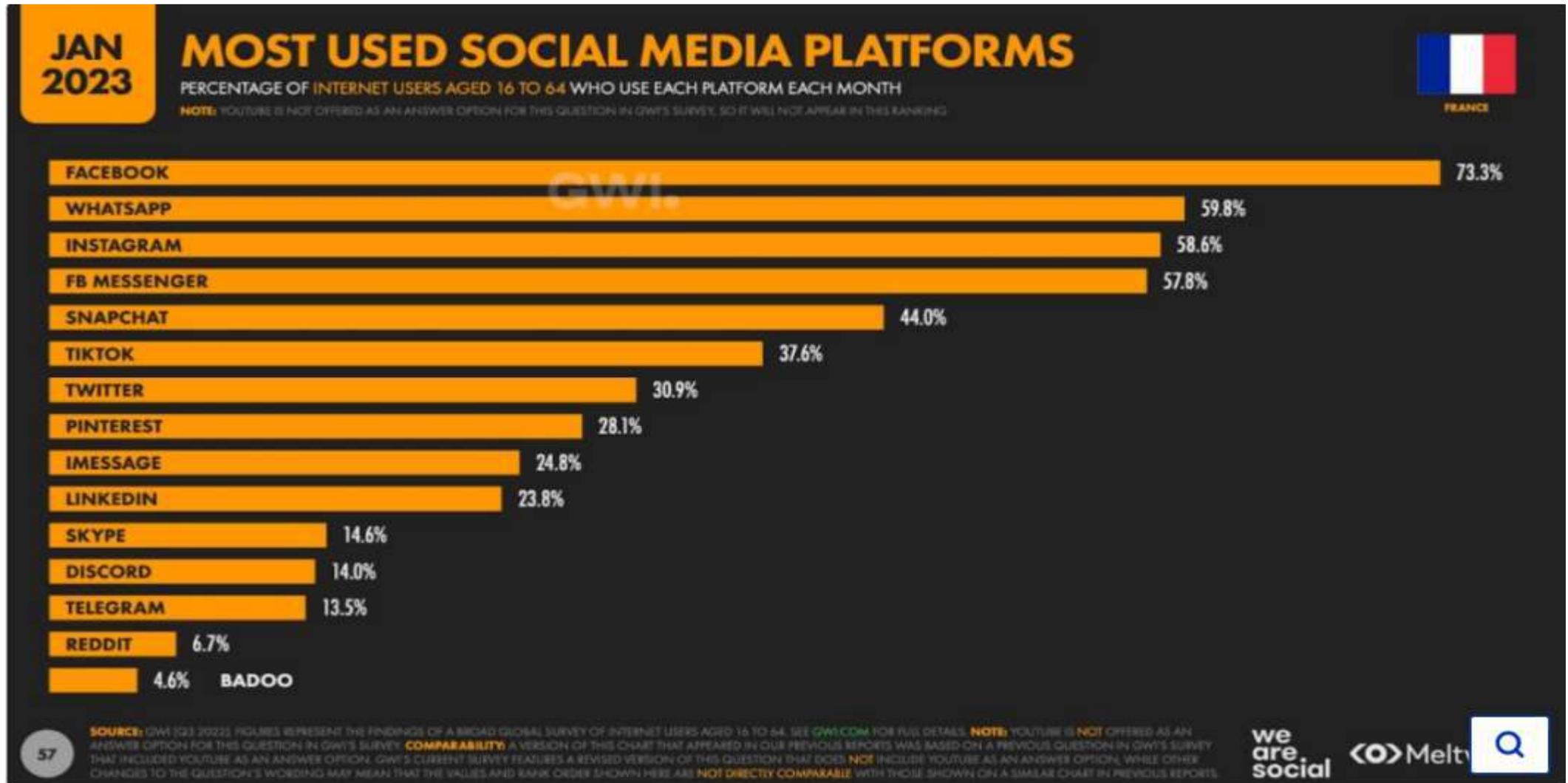
Sources : Google ads, Meta ads, Linkedin ads, Snapchat ads, Tik Tok ads, Twitter ads, Pinterest ads

Une infographie

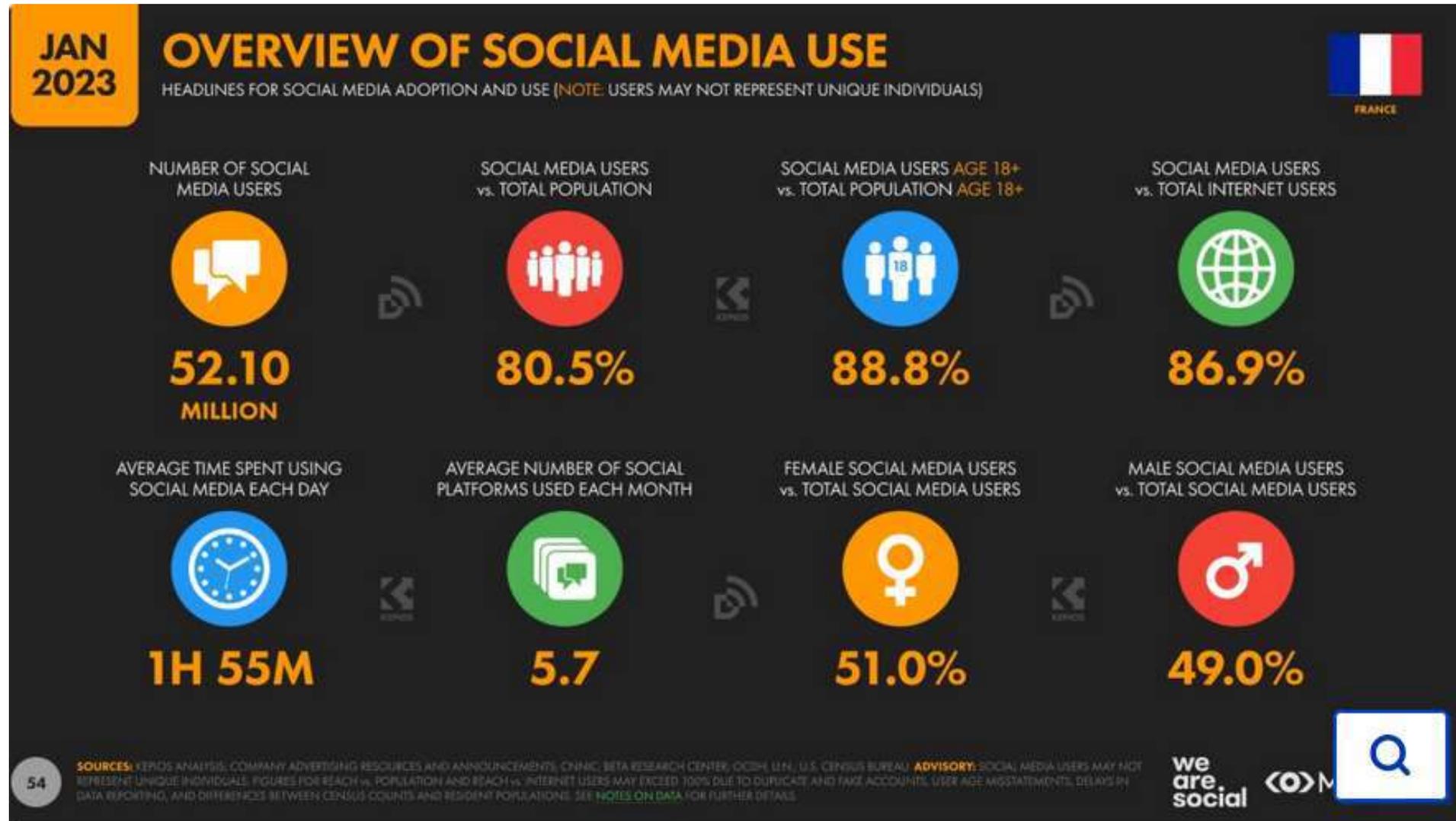


# Quelques chiffres ....

Source : <https://www.blogdumoderateur.com/classement-reseaux-sociaux-france-2023/>



# Quelques chiffres ...



# Usage des réseaux sociaux par les Français

Selon le rapport annuel de We Are Social

- Présence sur les réseaux sociaux : 80,5 % des Français (soit 52,1 millions de personnes).
- Nombre d'applications utilisées par mois : 5,7 plateformes sociales consultées en moyenne
- Les 3 applications sociales les plus utilisées : Facebook, WhatsApp et Instagram.
- Temps passé sur les réseaux sociaux : 1h55 par jour.
- Temps passé sur TikTok : 21h24 par mois (+18 minutes vs 2022).
- Temps passé sur Facebook : 12h54 par mois (-12 minutes).
- Temps passé sur YouTube : 11h42 par mois (-12 minutes).
- Temps passé sur Instagram : 08h36 par mois (+ 6 minutes).
- Temps passé sur WhatsApp : 05h30 par mois (+ 6 minutes).
- Top 5 des raisons d'utiliser les réseaux sociaux : garder contact avec ses proches (56,1 %), occuper son temps libre (45,6 %), lire les actualités (32,2 %), trouver de l'inspiration pour des activités ou des achats (25,3 %) et trouver des contenus comme des vidéos (24,3 %).
- Marché de la publicité social media : augmentation des dépenses publicitaires de 9 % par rapport à 2022 et une valeur du marché estimée à plus de 3 milliards de dollars annuels selon Statista.



# LinkedIn, réseau social professionnel

Depuis 2002

- Créer des contacts professionnels (**relations**) et élargir son réseau professionnel
- Rassembler une communauté d'agents d'une même structure et favoriser une certaine cohésion
- Encourager les autres professionnels en réagissant à leurs publications (anniversaire professionnel)
- Agrandir sa communauté professionnelle
- Travailler sa marque employeur
- Rappeler des événements professionnels de l'entreprise à ses contacts (Ex : Webinaire)
- Annoncer une nouvelle offre d'emploi ou une promotion, recruter un nouveau collaborateur
- Augmenter le taux d'engagement de ses contacts en divulguant du contenu exclusif
- Inciter d'autres professionnels à prendre contact avec vous
- Publier du contenu sponsorisé pour rejoindre un plus grand nombre de fils d'actualités
- Se démarquer par l'originalité de nos publications



# Facebook, réseau généraliste

Depuis 2004

- Créer et agrandir sa communauté « **d'amis** » (entre 0 et 5000 amis)
- Publier tout type de contenu (textes, vidéos, images, en direct ou non, partager des liens, ...)
- Fidéliser sa communauté
- Inciter ses amis à réagir, commenter et partager leurs publications
- Créer ou rappeler des événements à vos amis (en privé) ou au plus grand nombre (en public)
- Annoncer une nouvelle offre d'emploi
- Augmenter le taux d'engagement de la communauté en divulguant du contenu exclusif
- Inciter les utilisateurs à prendre contact avec l'entreprise
- Publier du contenu sponsorisé pour rejoindre un plus grand nombre de fils d'actualités
- En partager et en recommander d'autre
- Animer une conversation avec vos publics
- S'inscrire et défendre sa place parmi ses concurrents



# Twitter (X depuis juillet 2023)

Depuis 2004

- Créer et agrandir une communauté **d'abonnés**
- Produire et diffuser du contenu sous forme de micro-blogging
  - Photos, vidéos, messages de 280 caractères maximum)
- Outils précieux de veille
- Une des principales sources d'information en temps réel
- Pouvoir communiquer avec ses abonnés rapidement
- Suivre d'autres personnes ou entreprises (followers en anglais)
- Retweeter des publications intéressantes
- Augmenter sa visibilité
- Améliorer son image de marque
- Informer et divertir facilement sa communauté
- Etudier l'activité de ses concurrents
- Faire du contenu sponsorisé



# YouTube

Depuis 2005

- Créer et agrandir une communauté **d'abonnés**
- Partage de contenu – lieu de visibilité pour une pratique professionnelle - viralité
- Créer des vidéos YouTube aux couleurs de l'entreprise
- S'abonner et interagir à d'autres chaînes YouTube
- Engager sa communauté
- Conquérir de nouveaux clients
- Améliorer sa visibilité et son trafic
- Présenter des témoignages de clients
- Publier des conseils et des tutoriels
- Rediffuser des Webinaires ou des événements de l'entreprise



# Instagram

Depuis 2010

- Publier des contenus photos ou vidéos auprès de ses **abonnés**
- Faire la promotion de services proposés par l'établissement
- Mettre en avant le témoignage de patients en partageant leurs avis
- Partager les dernières actualités de l'établissement
- Proposer des retours sur des événements
- Promouvoir des collaborations avec des partenaires
- Répondre aux questions fréquentes des clients
- Afficher ses couleurs et sa créativité

# Le phénomène des réseaux sociaux dans la fonction publique hospitalière

Un phénomène grandissant

Par le nombre d'utilisateurs

Par les problématiques qu'il soulève (cybersécurité, secret professionnel, respect de la vie privée des usagers, des professionnels)

Un phénomène complexe

Ils comportent de multiples avantages en termes de communication

Mais aussi des risques s'ils sont mal utilisés (danger la santé de l'utilisateur, non-respect des droits fondamentaux, ...)

# Et à l'hôpital ?

- Durant la crise Covid (déc 19/déc 20), combien de Tweets les CHU ont-ils publié ?
  - A. 2600
  - B. 27900
  - C. 8560000

Cette crise a ainsi accéléré l'adhésion de la fonction publique hospitalière aux réseaux sociaux, en les intégrant durablement comme une modalité de communication externe mais aussi interne.

*Source : « L'utilisation des réseaux sociaux à l'hôpital » - Gestions hospitalières N°609 – Octobre 2021*

# Et à l'hôpital ?

- Combien de ces hôpitaux étaient déjà présents sur les 3 réseaux leaders ? (Facebook, Twitter désormais X et LinkedIn)
  - 1) 26 %
  - 2) 64%
  - 3) 96 %

Le média social le plus plébiscité par l'hôpital est, comme le révèle l'étude Comfluence de février 2021, Facebook, avec un usage et des publications quotidiennes pour 64 % des CHU, contre 61 % pour Twitter et 45 % pour LinkedIn.

D'autres réseaux sociaux moins utilisés comme canal de communication institutionnelle ne sont pas pour autant délaissés par les professionnels de santé et les usagers, qui constituent des communautés de micro-influenceurs.

# Opportunités et risques pour les établissements et les utilisateurs des réseaux sociaux

---

**Cyrille LE JAMTEL, Psychologue**  
**Docteur en psychologie**



# Opportunités et risques pour les établissements et utilisateurs de réseaux sociaux. Quels impacts positifs et négatifs ?

Sur la santé et la  
prévention

Sur l'information et  
la communication

Sur l'attractivité à  
l'égard des  
professionnels et des  
usagers

Sur la formation des  
professionnels

# Serions-nous devenus « dépendant » aux réseaux sociaux ?

## 3 façons d'utiliser les réseaux

---

Normale

Exagérée  
Comme une passion

Dangereuse  
Pour la santé

# Echelle de M. Ortman (Internet Stress Scale)

Pour les volontaires, à vos crayons !!! Testons notre dépendance...

→ **1 point pour chaque réponse positive**

- 1) Passez-vous plus de temps que prévu initialement sur les Réseaux ?
- 2) Limiter le temps passé sur les Réseaux vous dérange-t-il ?
- 3) Des amis ou membres de votre famille se sont-ils plaints du temps que vous passez sur les Réseaux ?
- 4) Est-ce que le rendement de votre activité professionnelle ou vos relations personnelles ont souffert à cause du temps que vous passez sur les Réseaux ?
- 5) Est-ce que vous trouvez difficile de rester quelques jours sans vous connecter aux Réseaux ?
- 6) Est-ce qu'il y a des Réseaux sociaux que vous trouvez difficiles à éviter ?
- 7) Est-ce que vous avez du mal à contrôler l'impulsion d'acheter des produits ou des services en relation avec les contenus des Réseaux ?
- 8) Avez-vous essayé, sans succès, d'écourter votre usage des Réseaux sociaux ?
- 9) Est-ce que vous déviez beaucoup de vos champs d'action et de vos préoccupations à cause des Réseaux ?

# 3 façons d'utiliser les réseaux

Entre 0 et 3  
points

Normale

Entre 4 et 6  
points

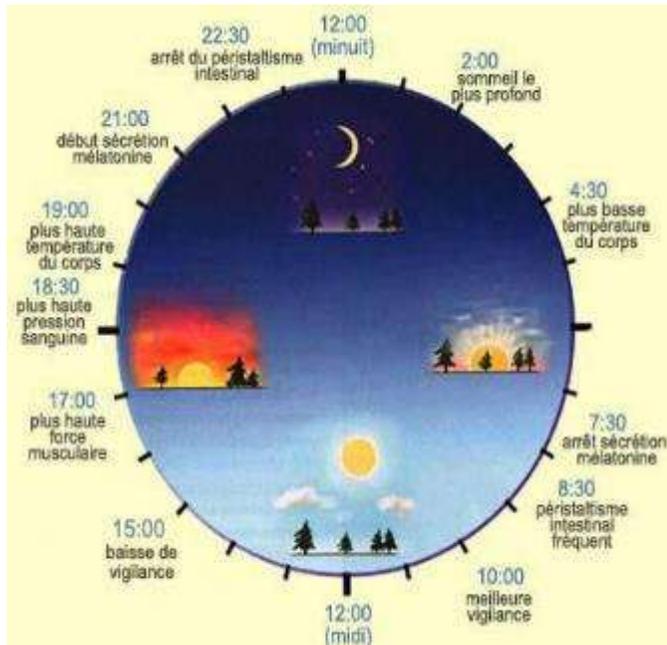
Exagérée  
Comme une passion

Entre 7 et 9  
points

Dangereuse  
Pour la santé  
(cyberdépendance)



# Risques d'une utilisation excessive des réseaux pour la santé, la santé mentale, le bien-être.



- C'est vrai que parfois j'aimerais qu'elle soit plus tactile...  
*- I just wish she were more tactile...*



Gestion du  
temps

Réseaux sociaux dans la FPH

Gestion de  
l'intimité

Gestion du  
stress

# Echelle de somnolence d'Epworth

Je risque de m'endormir :

Coter : 0 = non    1 = un peu    2 = beaucoup    3 = toujours

- Assis en train de lire
- En regardant la télévision
- Assis, inactif, dans un lieu public
- Comme passager dans une voiture roulant pendant 1 heure sans s'arrêter
- Allongé pour se reposer l'après-midi quand les circonstances le permettent
- Assis en train de parler à quelqu'un
- Assis calmement après un repas du midi
- Dans une voiture, immobilisée quelques minutes

**Score de 0 à 24, en dessous de 8 : Somnolence normale, pas de souci**

**En dessus de 12 : attention , peut-être trop de réseaux ?**

# Impact des réseaux sociaux sur la gestion de nos « drivers » (messages contraignants ou stressseurs)

- Sois parfait
- Sois fort
- Fais effort
- Fais vite
- Fais plaisir



# 4 risques potentiels d'augmentation du stress chez le professionnel ou l'utilisateur.

## 1. Le FOMO



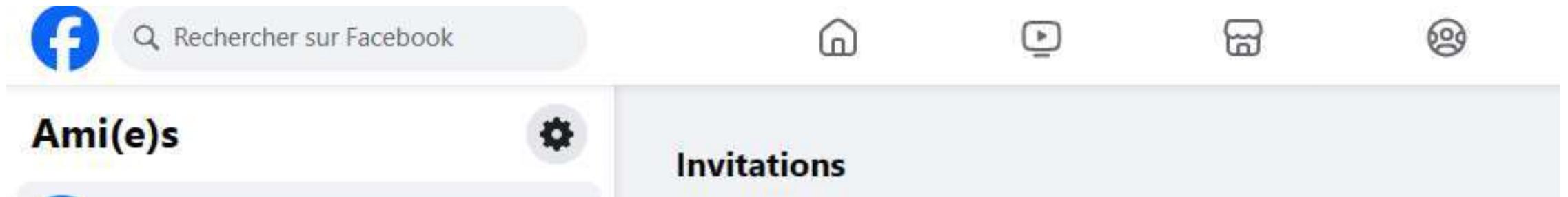
Le syndrome FOMO (Fear Of Missing Out) ou peur de manquer est à l'origine de problèmes de sommeil en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux. La difficulté à se déconnecter d'un travail avec une charge émotionnelle importante peut induire chez l'utilisateur excessif des réseaux une perte significative de quantité et de qualité de sommeil.

## 2. Les fakes news véhiculées par les réseaux

NOTRE GAMME  
DE PRODUITS MAGIQUES



### 3.L'ingérence potentielle d'un usager dans la vie privée d'un soignant « et inversement ! »



## 4. Le virage numérique de l'intimité à l'extimité

« Je propose d'appeler "extimité" le mouvement qui pousse chacun à mettre en avant une partie de sa vie intime, autant physique que psychique. Ce mouvement est longtemps passé inaperçu bien qu'il soit essentiel à l'être humain. Il consiste dans le désir de communiquer sur son monde intérieur.. »

Serge Tisseron, *L'intimité surexposée*, 2001



# Enquête IFOP / Compte pro. Octobre 2023

Q : Chacun des sujets suivants est-il un sujet que vous aimez aborder avec vos collègues?



*Enquête réalisée du 20 au 31 octobre 2023 par l'IFOP pour Compte Pro auprès d'un échantillon de 948 salariés, représentatif de la population salariée du public et du privé en France métropolitaine*

# Cybercriminalité : Le piratage sur les réseaux

- Usurpation d'identité virtuelle ou piratage :  
Création de faux profil ou envoi d'un message en se faisant passer pour une autre personne
- Utilisation du login et mot de passe d'une autre personne
- Publication à l'insu de l'utilisateur officiel



## Quiz : Un réseau, un droit

L'échange de données personnelles et/ou professionnelles au travail via des messageries instantanées doit être conforme au :

- 1) R.G.P.D (Règlement Global de Partage de Données)
- 2) R.E.T.F.I (Règlement Européen de Transfert des Flux d'Information)
- 3) R.G.P.D (Règlement Général de Protection des Données)

## Quiz : Un réseau, un droit



L'échange de données personnelles et/ou professionnelles au travail via des messageries instantanées doit être conforme au :

- 1) ° R.G.P.D (Règlement Global de Partage de Données)
- 2) R.E.T.F.I (Règlement Européen de Transfert des Flux d'Information)
- 3) R.G.P.D (Règlement Général de Protection des Données)

# Données personnelles et confidentielles

- **Une donnée à caractère personnel** est une information se rapportant à une personne **identifiable directement** (exemple : nom et prénom) **ou indirectement** notamment à travers un identifiant. Exemples : informations d'état civil, administratives, financières, médicales, sociales, ... relatives aux personnes prises en charge dans le secteur sanitaire, médico-social et social.
- **Une donnée concernant la santé** est une **donnée à caractère personnel** relative à la santé physique ou mentale **d'une personne physique qui révèle des informations sur son état de santé.** Exemples : antécédents médicaux, traitements prescrits, résultats d'examens, compte-rendu de consultation et/ou d'hospitalisation, handicap, ...).

## Cadre juridique :

U.E. : Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 Règlement Général sur la Protection des Données relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel

F.R. : Loi Informatique et Liberté N°78-17 du 06/01/1978

# Le RGPD et ses principaux rôles

- Donner au citoyen un contrôle sur l'usage fait de leurs données
- Responsabiliser les organisations sur le traitement des données personnelles et de celles sensibles
- Diminuer les risques de piratage et renforcer la cybersécurité

## Cadre juridique :

Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 Règlement Général sur la Protection des Données relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel

# Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Dans la démarche globale de gestion des risques de sécurité des systèmes d'information

Droit d'accès aux données (art. 15)

Droit de rectification (art.16)

Droit à l'effacement ou à l'oubli (art. 17)

Droit à la limitation du traitement (art. 18)

Droit à la portabilité (art. 20)

Droit d'opposition (art. 21)



Délégué à la Protection des Données

## Comment réagir et me protéger sur les réseaux ?

- Conserver les preuves des faits : impression ou capture d'écran avec date de l'impression, voire constat par un commissaire de justice,...
- Ne pas répondre à celui qui vous insulte ou vous menace.
- En parler autour de soi (mais pas sur les réseaux)
- Si en lien avec l'exercice professionnel, le signaler à sa hiérarchie (FEI - violence hospitalière) et au service communication.
- Déposer plainte auprès de la Police ou Gendarmerie en cas d'infraction pénale et/ou envisager des poursuites civiles et/ou pénale pour des faits concernant la vie privée
- Signaler le compte impliqué auprès du fournisseur pour demander l'effacement de la publication dommageable – En cas de défaut d'action après 2 mois, saisir la CNIL
- Signaler le compte sur la plateforme du gouvernement consacrée au signalement des contenus illicites sur internet (PHAROS)

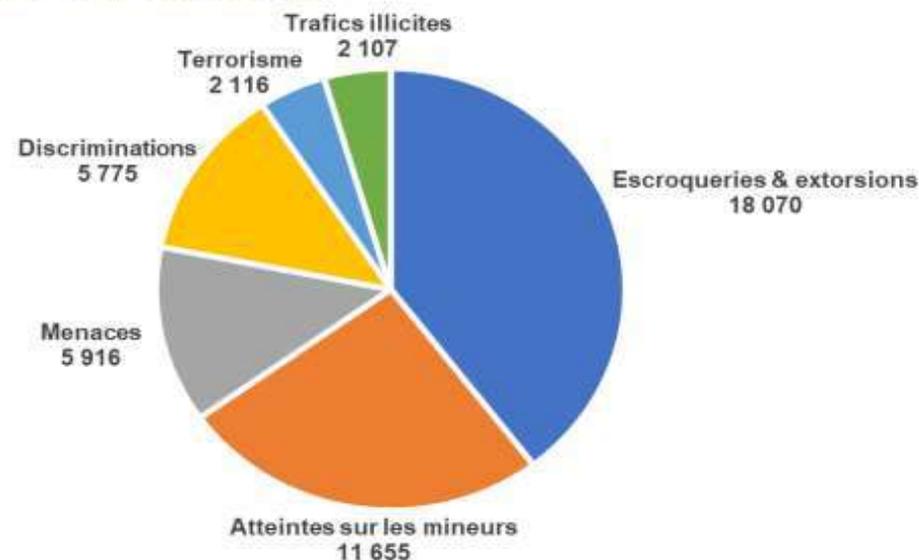


**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Au premier semestre 2023, vous avez adressé à PHAROS  
91 221 signalements. Nous vous en remercions.**

- Ces signalements ont porté principalement sur des contenus de :
- Les **signalements pertinents** ont été transmis aux services de police et de gendarmerie compétents.



-  A **387** reprises, ils ont été traités en **urgence absolue**, aux fins de sauvegarde de la vie humaine



Réseaux sociaux :

Désinformation

Incitation à la violence

Prosélytisme  
(sectes,  
radicalisation)



Espace Presse

**miviludes**

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Rechercher :

OK

Constitution

ARTICLE 1

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle respecte toutes les croyances. »

[Voir les textes fondateurs](#)

S'informer

Être aidé

Agir

Documents utiles

La Miviludes

## La Miviludes

observe et analyse le phénomène sectaire, coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et informe le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé.

→ [Consultez nos informations](#)

Santé

Enfance et éducation

Vie professionnelle

Vie publique et associative

International

S'informer

Être aidé

Agir

# Stratégie de communication



# Enjeux institutionnels

- Présence officielle – Image de marque
- Attractivité
- Formation des professionnels et éducation à la santé des usagers
- Valoriser les professionnels
- Communiquer plus rapidement, directement
- Enrichissement de l'expérience patient
- Garder le contact en situations de crise

# Table ronde sur les opportunités et risques

---

## **Romain BECKER**

Responsable du service Presse et réseaux sociaux - Sciences Po

## **Émeline IHRY-HELVIG**

Directrice de la communication - CHRU de Nancy

## **Béatrice FRANCES BOULAIRE**

Responsable de la communication digitale - C.H.R.U. de Strasbourg

## **Dr François-Xavier MORONVAL**

Médecin urgentiste – Responsable pédagogique médical CESU 88

## **Cyrille LE JAMTEL**

(Cyber)Psychologue – Docteur en psychologie

# Droits, obligations et responsabilités des différents utilisateurs des réseaux sociaux

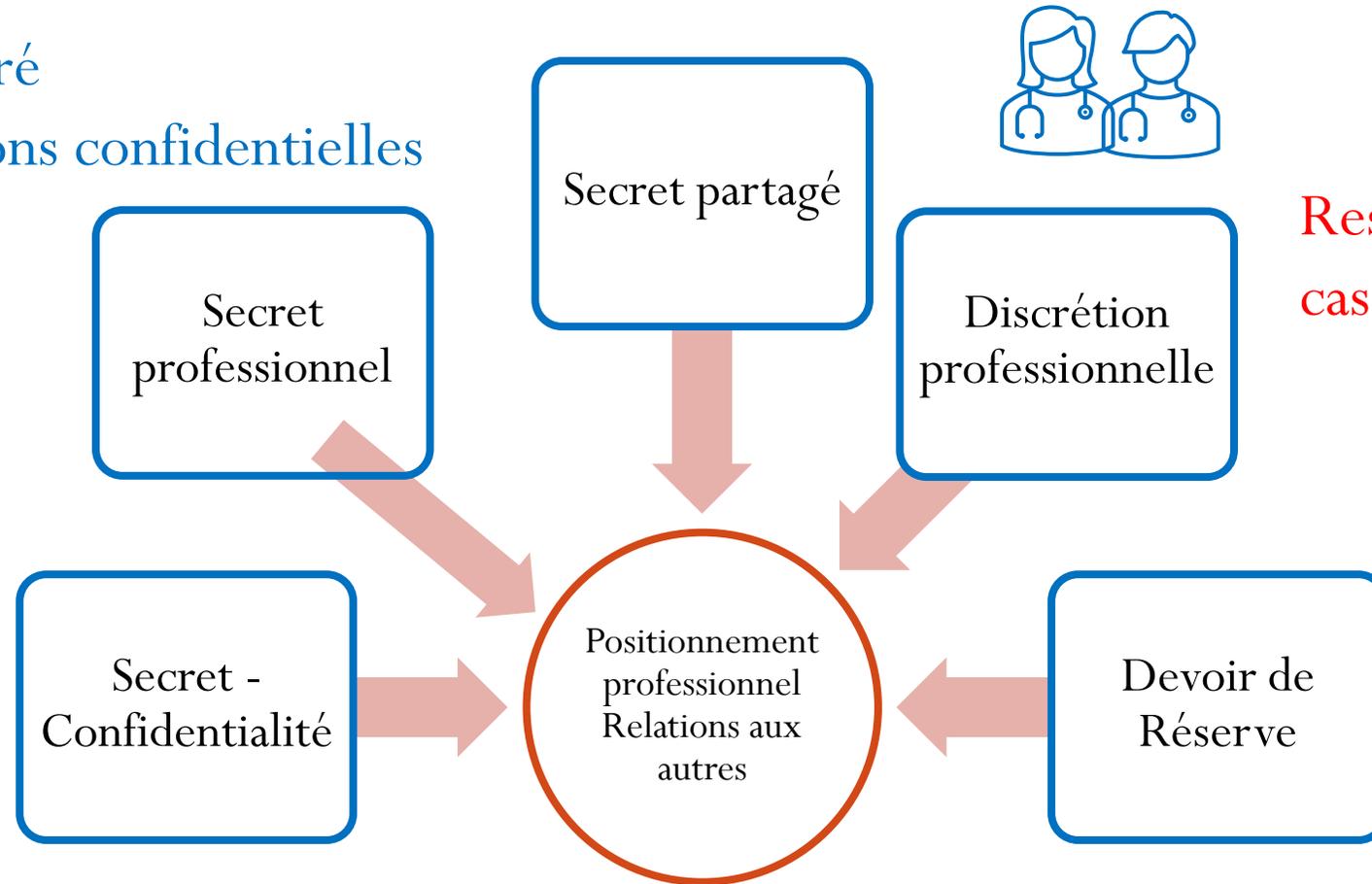
---

**Dominique HOUEL,**  
**Juriste spécialiste du secteur santé**



# Manquement autour du secret professionnel

Partage encadré  
des informations confidentielles



Responsabilité en  
cas de manquement



Respect de la Vie privée et de la dignité – Droit à l'image

Confiance nécessaire à la relation de soin

Réputation

# Principes du secret partagé entre professionnels

Articles L1110-4 et R1110-1 et suivants CSP

1. Le partage d'informations relatives au patient n'est désormais plus réservé aux seuls professionnels de santé mais étendu à tous les professionnels **intervenants dans sa prise en charge.**

2. Une distinction entre « équipe de soins » et « hors équipe de soins »

## EQUIPE DE SOINS

Principe de la **présomption de l'accord du patient**

## HORS EQUIPE DE SOINS

- **Consentement préalable du patient**  
Sauf urgence et impossibilité
- « *recueilli par tout moyen, y compris de façon dématérialisée* » + traçabilité (Possibilité pour le patient de s'opposer (dans tous les cas ?) à tout moment + traçabilité du refus)

3. Un partage des informations « strictement nécessaires »

# Devoir de réserve du professionnel

- Faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles pendant et hors du temps de service.
- Impose aussi d'éviter, en toutes circonstances, les comportements susceptibles de porter atteinte à la considération du service public par les usagers.



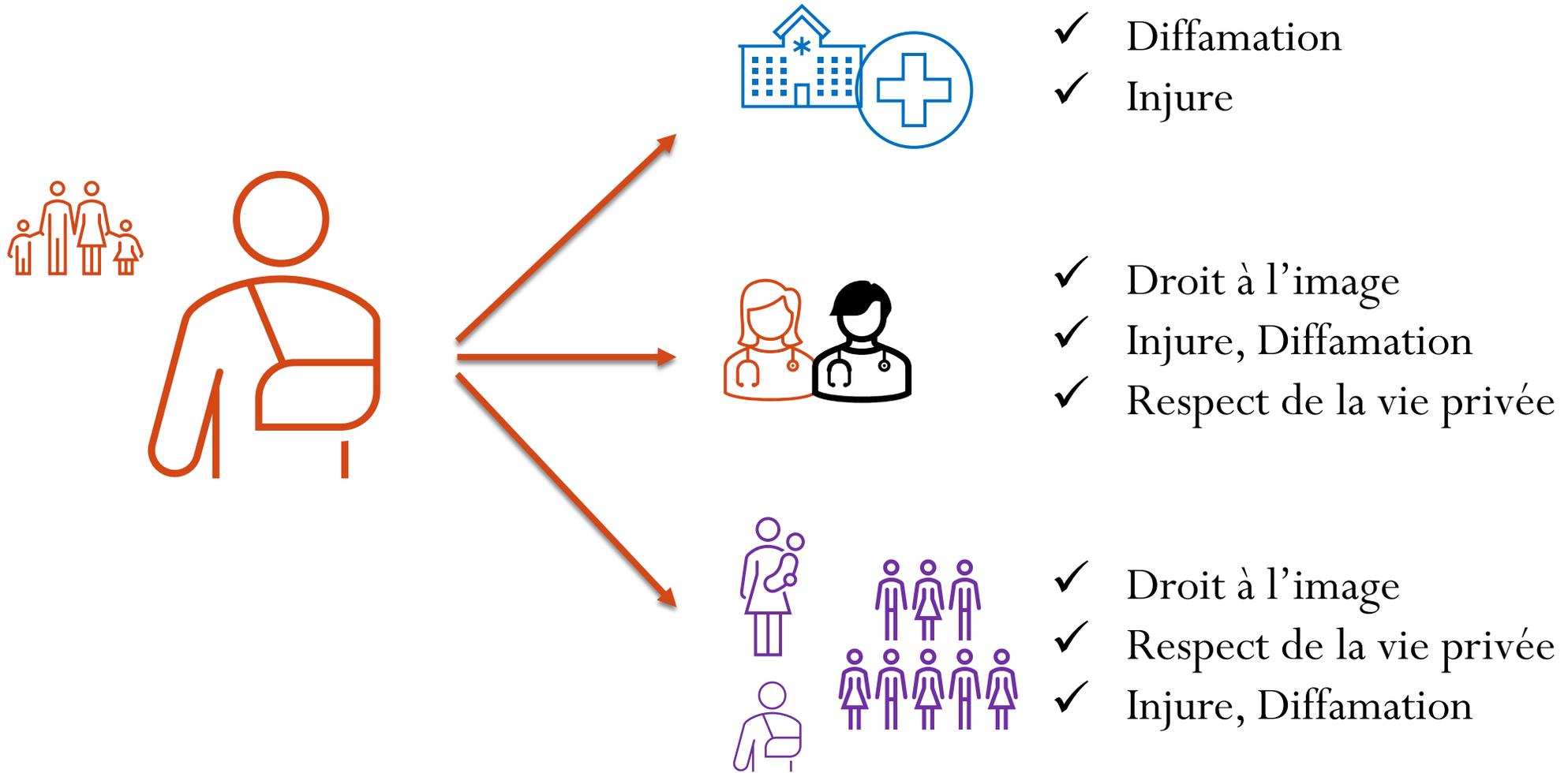
Liberté d'opinion  
Liberté d'expression



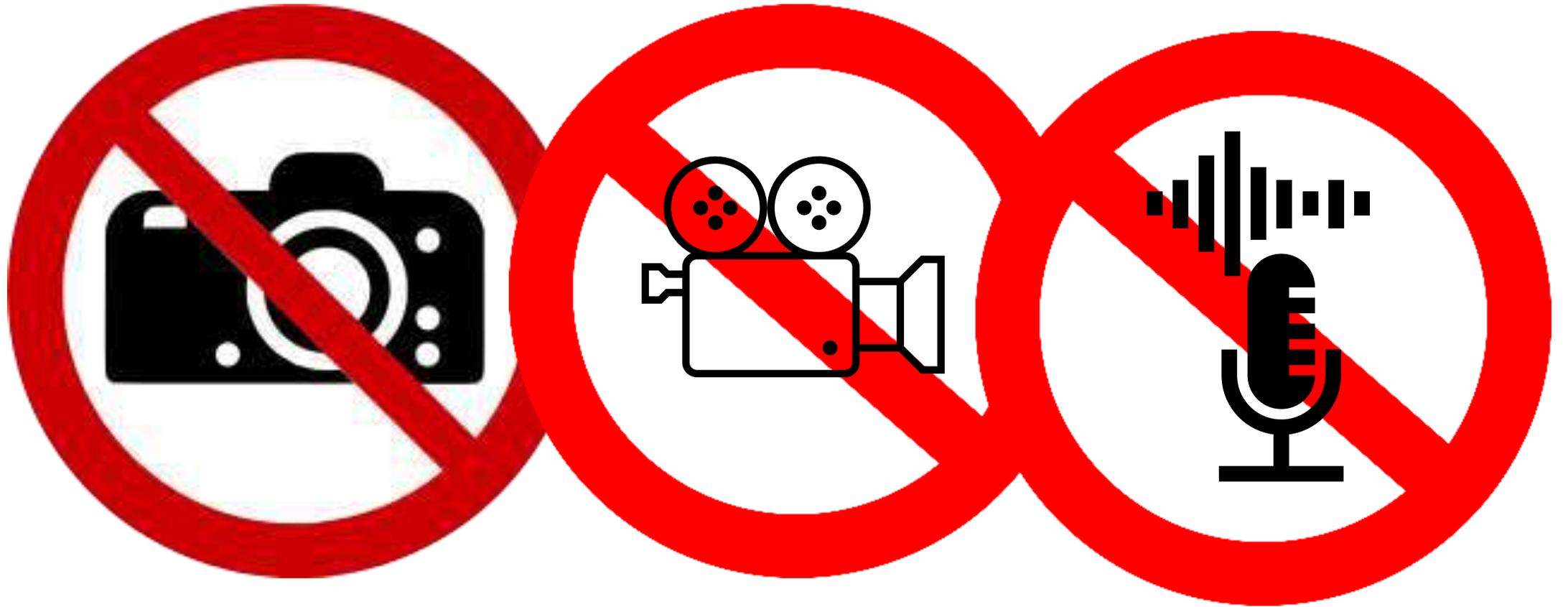
Mode d'expression



# Les atteintes par les usagers via les réseaux sociaux



# Interdiction de photographier, filmer et enregistrer dans un établissement de santé



# Droit à l'image

- L'image, un attribut de la personnalité
- Sa captation / Son utilisation
- Un accord écrit précis :
  - Sur quel support de diffusion ?
  - Dans quel objectif ?
  - Pour quelle durée ?
- Toutefois le droit à l'image est limité par le droit à l'information, le droit à liberté d'expression et la liberté artistique et culturelle.
- La dignité de la personne doit être respectée et l'image ne pas être utilisée dans un but commercial

# Responsabilités à visée de réparation

**Responsabilité civile**

**Responsabilité administrative**

Article L1142-1 CSP : **Responsabilité pour faute**  
Conditions : Faute + Dommage + Lien de causalité  
= Faute de service ou dans l'organisation et le fonctionnement du service

Responsabilité du professionnel (ou recours possible de l'assureur) en cas de **faute personnelle de l'agent** (manquement volontaire et inexcusable à des obligations professionnelles ou déontologiques )

# Responsabilités à visée de sanction

## Responsabilité pénale

Action publique déclenchée par le Procureur de la République  
ou Plainte avec constitution de partie civile par la victime

INFRACTION  
(texte de loi, un fait matériel, un élément intentionnel)

IMPUTABILITE  
(sauf si excuse pour démence, ordre de la loi, état de nécessité, contrainte, ...)

## Responsabilité disciplinaire

Devant l'employeur

Devant l'instance ordinaire

Obligations découlant du CT/Statut de la FPH + RI

Déontologie et règles professionnelles

# Les infractions d'injure et de diffamation

## Diffamation

Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel il est imputé.

## Injure

Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait précis (portée générale)

Dites publiques si diffusées notamment via les réseaux sociaux à un effectif non restreint.



## CE n° 2018-0926 , 26/09/2018 – Arrêt 407856

- Le Dr A., médecin spécialisé en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, a fait l'objet de plaintes du CDOM de Paris.
- Il avait accepté d'être filmé pendant des CS et interventions chirurgicales et commentait lui-même leur succès sur son profil facebook professionnel et sur des chaînes sur internet dont YouTube. Il était présenté dans un magazine people comme « le chirurgien esthétique des stars » avec des citations de lui dans un article sur les seins d'une vedette de télé-réalité.
- Pourvoi du médecin contre la décision de la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des Médecins qui l'avait interdit d'exercice de la médecine pendant 2 ans.
- Il est débouté pour 3 motifs par le Conseil d'Etat.



## La violation du secret professionnel

Au visa de l'art.R4127-4 CSP (secret médical – règle déontologique des médecins)

- « Alors même que les patientes concernées auraient, par leur participation à ce type d'émissions ou leur consentement à l'article de presse, sciemment recherché la médiatisation et consenti à la révélation de leur identité, **le concours apporté par le médecin à la divulgation de l'identité des patientes était constitutif d'une violation du secret médical.**



## L'interdiction de publicité

Au visa des articles R4127-19 et R4727-20 CSP (règle déontologique des médecins)

*Art. R4127-19 CSP : « La médecine ne doit pas être pratiquée comme un commerce. Sont interdits tous procédés directs ou indirects de publicité ... »*

*Art. R4127-20 CSP : « Le médecin doit veiller à l'usage qui est fait de son nom, de sa qualité ou de ses déclarations. Il ne doit pas tolérer que les organismes publics ou privés, où il exerce ou auxquels il prête son concours utilisent à des fins publicitaires son nom ou son activité professionnelle »*

- Les **émissions diffusées** sur NRJ12 et sur internet n'avaient **pas un caractère purement informatif** mais revêtaient, au moins pour partie, **un caractère publicitaire**.
- La participation du médecin à celles-ci et **ses commentaires sur les réseaux sociaux** sont constitutifs d'une méconnaissance des dispositions R4127-19 et R4727-20 CSP.



## S'abstenir de déconsidérer sa profession

Au visa de l'article R4127-31 CSP (devoir de s'abstenir, même en dehors de l'exercice de sa profession, de tout acte de nature à déconsidérer celle-ci – règle déontologique des médecins)

- **Par sa participation à ces émissions et ses nombreux messages sur les réseaux sociaux, le médecin vantait sa pratique médicale et avait « mis en scène » sa vie privée et professionnelle; ce qui constituent des actes de natures à déconsidérer la profession de médecin.**

➔ **Disposition similaire pour les IDE** (Art. R4312-9 CSP : « L'infirmier s'abstient, même en dehors de l'exercice de sa profession, de tout acte de nature à déconsidérer celle-ci. En particulier, dans toute communication publique, il fait preuve de prudence dans ses propos et ne mentionne son appartenance à la profession qu'avec circonspection. »)

# « Cyberharcèlement »

2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende

Voire 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende

Délit spécifique prévu à l'article 222-33-2-2 du Code pénal (depuis 2014, modifié en 2018)

- Propos ou comportements répétés
- Ou si imposés à une même victime par plusieurs personnes,
  - de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune n'a pas agi de façon répétée
  - successivement, qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition
- Ayant pour objet ou pour effet
  - Pour objet : harcèlement intentionnel
  - Pour effet : harcèlement non intentionnel – attention à la légèreté blâmable
- Une dégradation de ses conditions de vie (privée ou professionnelle)
- Se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale
- Commis par utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique

# Bonnes pratiques d'utilisation des réseaux sociaux

---

**Cyrille LE JAMTEL, Psychologue  
Docteur en psychologie**

**Dominique HOUEL,  
Juriste spécialiste du secteur santé**



## Plan de diminution de l'impact des réseaux sociaux



- 1 - Supprimer les notifications.
- 2 - Nettoyer mes réseaux
- 3 - Je crée une alerte



# Quelques bonnes pratiques / réseaux sociaux



- Choisir d'y être ou non
- Garder le contrôle de son image
- Mots de passe : différenciés privé/public/professionnel, changés régulièrement, complexes
- Pas d'information permettant une identification des personnes évoquées
- Mesure dans ses propos et prise de recul
- Veiller aux paramètres de sécurité
- Utilisation hors du temps de travail



UNE UTILISATION  
PROBLÉMATIQUE ?

# UNE SEULE PHOTO EST EXACTE

Des outils gratuits permettent de la  
retrouver...





DES PROPOS SUR LES  
COLLÈGUES SUR  
WHAT'S APP

Est-ce  
condamnable ?

# Un like jamais neutre



« Attention, liker c'est déjà harceler »



Les trois passoires de  
Socrate à l'ère  
numérique :

La vérité  
La bonté  
L'utilité

QUESTIONS À SE POSER AVANT  
DE COMMENTER SUR LES

## MÉDIAS SOCIAUX:



1 EST-CE QUE JE COMMENTE  
POUR ME DÉFOULER OU  
DÉVERSER MA COLÈRE ?

2 EST-CE QUE MON  
COMMENTAIRE EST  
UTILE ET  
CONSTRUCTIF ?

3 EST-CE QUE JE  
DIRAIS LA MÊME  
CHOSE SI J'ÉTAIS  
DEVANT LA PERSONNE ?

4 EST-CE QUE J'AIMERAIS  
QUE MON COMMENTAIRE  
SOIT RENDU PUBLIC ?

5 EST-CE QUE  
J'AIMERAIS  
QU'ON ME PARLE  
DE CETTE FAÇON ?

6 EST-CE QUE JE  
POURRAIS REGRETTER  
CE COMMENTAIRE ?

7 EST-CE QUE MON  
COMMENTAIRE  
CONTIENT DES  
INFORMATIONS PRIVÉES ?



https://facebook.com/boloss54



Home

Find Pages



BOLOSS 54



Timeline

About

Photos

Friends

More ▾

Update Info · 3



Status

Photo

Place

Life Event

What's on your mind? **Macron, démission !!**

About

IDE du Centre  
Hospitalier de Nancy  
Marié, 3 enfants

Libre penseur



Recent

2013

# Des exemples d'utilisation des réseaux sociaux



l.homme.etoile 

Suivi(e) 

Contacter



530 publications

172 k followers

518 suivi(e)s

☆☆☆ L'homme étoilé ☆☆☆

Artiste

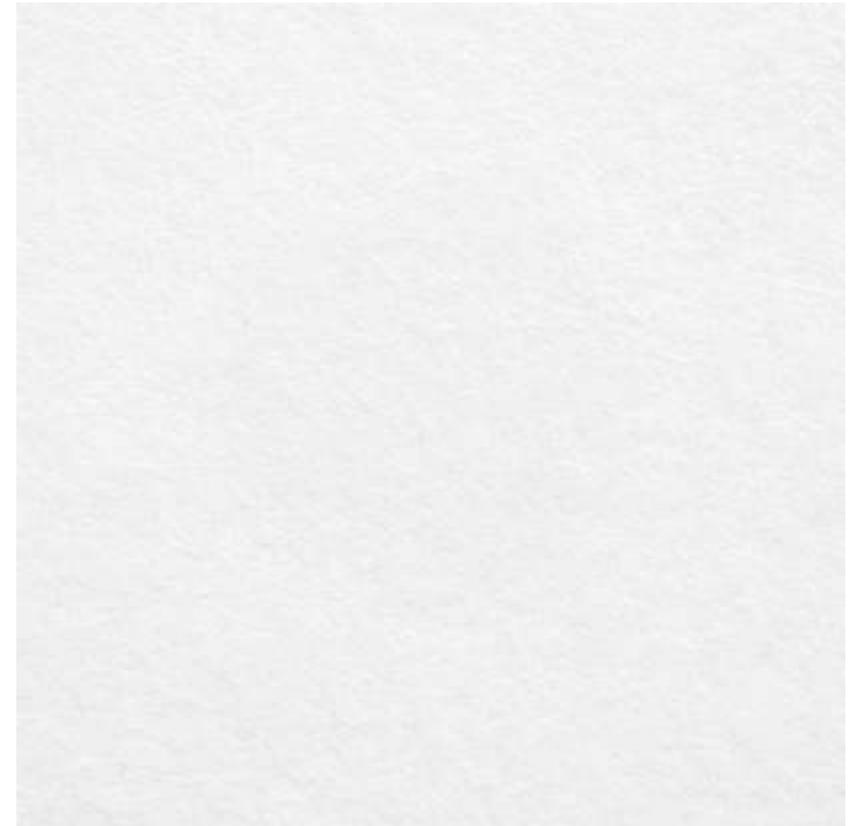
Marshmallow dans une armoire à glace

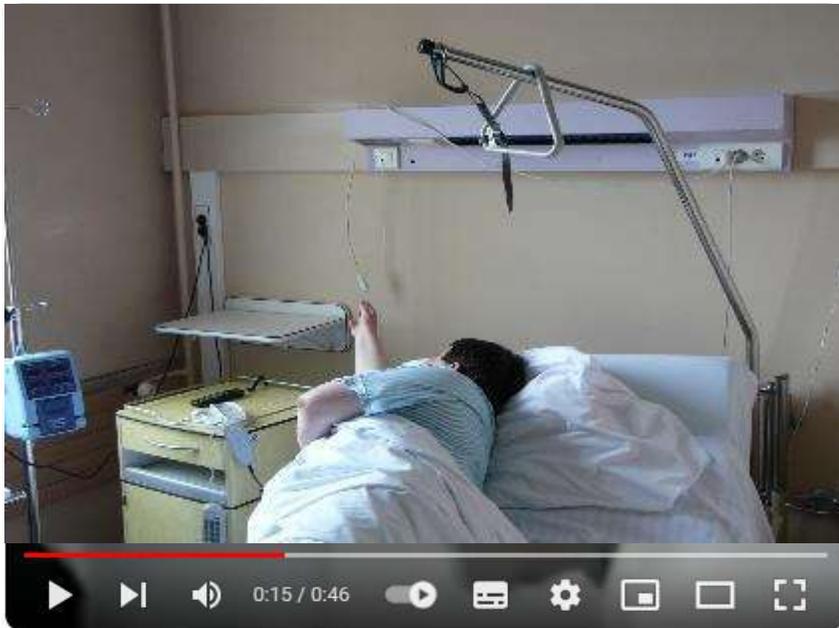
★ Infirmier & illustrateur

 Je suis au-delà de la mort ! (Le Lombard)

 À la vie !/Je serai là ! (Calmann-Lévy)

Suivi(e) par sigolenegautier, psypopcorner, anselm57 et 12 autres personnes





27 k Partager Télécharger

2,7 M de vues il y a 10 ans

1 165 commentaires Trier par



Ajoutez un commentaire... trop drôle, c'est dans mon service, en chir, au CHU de Caen 😊😊



a 0.39, elle se casse la gueule par terre ... lol 😂



Oh putain, ça date, mais bon s'est pire maintenant ! Je partage en souvenir du bon vieux temps.



Vous êtes vraiment grave !! Et le respect du patient vous connaissez bande de nazes. En tant que proche de malade, je trouve ça à gerber. Non seulement vous êtes nuls mais dangereux. Je signale la vidéo

5 actions possibles par rapport à ce contenu :



Quelle est la meilleure ? Quelle est la pire ?

# Table ronde sur les opportunités et risques

---

## **Romain BECKER**

Responsable du service Presse et réseaux sociaux - Sciences Po

## **Béatrice FRANCES BOULAIRE**

Responsable de la communication digitale - C.H.R.U. de Strasbourg

## **Dr François-Xavier MORONVAL**

Médecin urgentiste – Responsable pédagogique médical CESU 88

## **Cyrille LE JAMTEL**

(Cyber)Psychologue – Docteur en psychologie